



Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'école Séance du 02 juin 2015



Arbitrages de l'IA-DASEN sur simplification administrative, formation, décharges

Cette séance du GT direction était consacrée aux arbitrages attendus de l'IA-DASEN sur des questions restant en suspens à propos de la simplification administrative, de la formation initiale et continue, des décharges, etc.

L'IA-DASEN était représenté par Mme la Secrétaire Générale, M. l'IEN-A, M. les IEN pré-élémentaire et de la circonscription de Grasse et M. le CPD TICE.

Les élu-e-s du SNUipp-FSU 06 avaient préparé un document récapitulatif de l'ensemble des revendications portées au cours des travaux de l'année, exigeant une réponse de l'administration pour chacune d'elles. La séance de travail a duré près de 5 heures...

De manière générale, les **acquis à l'échelle départementale sont réels et significatifs et valident le travail déterminé des élu-e-s SNUipp-FSU 06**, même si le redéploiement de l'aide administrative pour certaines écoles et la restriction du tuilage aux seuls directeurs nouvellement nommés constituent des reculs inadmissibles.

Fonctionnement du Groupe de Travail

En 2014/2015, le fonctionnement du GT s'est déroulé selon nos vœux avec des rendez-vous réguliers et thématiques. Ils ont fait l'objet de relevés de conclusions officiels soumis à la relecture des organisations syndicales. Nous avons cependant regretté que les arbitrages de l'IA-DASEN soient annoncés tardivement et hors instance paritaire, ce qui n'a pas permis de faire aboutir certains dossiers (nous les reprendrons à la rentrée 2015).

Aide administrative

Le SNUipp-FSU 06 n'a eu de cesse de réclamer une information transparente sur les moyens disponibles, une attribution critériée, réalisée en instances paritaires après recueil en amont des propositions de répartition des IEN, afin d'éviter les dérogations locales aux règles départementales. Suite aux engagements de Madame le recteur lors du CTA de décembre 2014, nous avons également exigé le maintien des moyens pour les écoles en sortie d'Education Prioritaire au titre de la clause de sauvegarde.

La **proposition de l'IA-DASEN** (à confirmer lors du GT carte scolaire du 12/06) serait la suivante :

- attribution d'un demi-poste d'AADE à toutes les écoles du département, à l'exception des décharges à 100% ;
- attribution d'un poste entier d'AADE aux écoles de l'Education Prioritaire et maintien des moyens existants dans les écoles concernées par une sortie de l'EP.

Suite à notre questionnement, l'IA nous assure que, malgré la priorité accordée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les moyens en contrats aidés sont suffisants pour assurer une telle couverture.

Si nous accueillons favorablement une **distribution départementale équitable** que nous appelions de nos vœux de longue date, nous avons attiré l'attention de l'administration sur la nécessité de prendre en compte la situation des très grosses écoles, mais aussi sur la difficulté pour des personnels précaires sous-payés d'exercer un service partagé dans l'arrière-pays. Si cette option de redéploiement était confirmée, des

écoles vont perdre un demi-poste tandis que d'autres vont engranger un acquis équivalent. Rien de très satisfaisant, mais qui ne peut étonner dans un contexte de rigueur budgétaire où les moyens sont insuffisants pour couvrir tous les besoins. Le **SNUipp-FSU dénonce l'attribution de moyens précaires à des besoins permanents et exige une aide administrative pérenne et qualifiée pour tous.**

Décharges des écoles à 3 classes (1 journée mensuelle) et tiers temps (élémentaires à 9 classes)

Pour les trois classes, nous avons demandé que les collègues disposent à leur initiative d'un **calendrier annuel stabilisé soumis à l'arbitrage de l'IEN**. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit de garantir le droit à l'exercice mensuel de la journée de décharge sans qu'elle soit soumise aux aléas du remplacement dont on connaît la situation sinistrée dans le département. **Accord de l'IA.**

Pour les élémentaires à 9 classes, nous avons demandé que les **différences d'amplitude horaire des matinées et après-midis pour la 3^e demi-journée** des décharges à tiers temps soient prises en compte dans un souci d'équité et de garantie d'un temps de décharge réellement à hauteur d'un tiers, sans amputation horaire. **Requête prise en compte par l'IA mais pas de proposition en séance.**

Simplification administrative

Maîtrise des effets de surcharge administrative liée à la dématérialisation

- **SNUipp-FSU** : Diffusion à date fixe d'une newsletter hebdomadaire issue des services de l'IA-DSDEN. Envoi direct à tous les enseignants du département et aux écoles.

Mesure acceptée par l'IA. Cette newsletter sera adressée aux IEN, aux écoles et à tous les enseignants du premier degré (adresses professionnelles). Un code couleur devrait différencier les cibles des rubriques (direction et/ou adjoints). Une première lettre test serait envoyée pour la pré-rentrée.

Il s'agit d'une avancée importante permettant de mieux maîtriser le flux d'informations en évitant les redondances entre les services départementaux et les circonscriptions. L'envoi direct décharge également les directeurs de l'écrasante responsabilité de la transmission des informations aux adjoints.

- **SNUipp-FSU** : Zone de dépôt de fichiers sur le site de l'IA

Mesure acceptée par l'IA. C'est la fin des pièces jointes volumineuses qui encombrant les messageries. Les rubriques de la newsletter renverront par liens aux fichiers déposés sur le site de l'IA.

- **SNUipp-FSU** : Diffusion d'un calendrier avec inventaire des tâches et échéances

Mesure acceptée par l'IA. Les services départementaux engagent un travail de recensements des tâches et échéances administratives. Celles-ci seront ventilées dans un calendrier annuel. Celui-ci devrait être porté à la connaissance des directeurs dès le début d'année via la newsletter. Nous avons demandé à ce qu'il soit disponible en page d'accueil du TBE (à suivre).

- **SNUipp-FSU** : Liens actifs dans fichiers PDF

Demande prise en compte pour une numérisation plus efficace des documents. **A suivre.**

- Formation continue renforcée sur les outils informatiques (cf. formation)

Tableau de Bord Ecoles

SNUipp-FSU : respect du cahier des charges établi au premier semestre 2014 qui pose le principe général que le TBE doit être en premier lieu un outil de simplification administrative permettant de supprimer les requêtes redondantes, de conserver un archivage des données et une actualisation simplifiée. Pour le SNUipp-FSU, le TBE doit permettre de tarir en amont toutes les demandes d'enquêtes administratives.

Tous les aménagements demandés par les élu-e-s SNUipp-FSU ont été pris en compte. L'outil est enfin opérationnel et devrait faire l'objet d'une annonce officielle de l'IA. Nous avons demandé avec insistance que des **temps de formation en présentiel** soient consacrés à la découverte et prise en main de cette nouvelle version. Des tutoriels devraient être diffusés pour aider à la découverte de l'outil par les directeurs/trices et les adjoint-e-s.

- **SNUipp-FSU** : accès TBE par identifiant école ou par défaut avec 2^e accès personnel

Mesure acceptée par l'IA pour faciliter les exercices d'intérim et les transitions entre directeurs. La demande de 2^e accès personnel est à présenter au MAI de la circonscription.

- **SNUipp-FSU** : distinction champs obligatoires et facultatifs

Mesure acceptée par l'IA. Les enquêtes obligatoires sont distinguées des rubriques facultatives à la libre disposition des directeurs et de leurs équipes pédagogiques à des fins de pilotage de l'école.

- **SNUipp-FSU** : incrémentation automatique d'une synthèse des données chiffrées à l'échelle de l'école à partir d'éléments individualisés gérés localement,
- **SNUipp-FSU** : module enseignant facultatif de données individuelles sous forme de tableau à double entrée sans saisie d'une fiche individuelle par élève

Mesures acceptées par l'IA. Les données écoles peuvent être recueillies sans saisie du directeur si les adjoints complètent un tableau à double entrée à l'échelle de leur classe où les champs à saisir sont proposés par des menus déroulants à choix multiples ou des options à cocher. A noter que toutes les données déjà disponibles dans les bases de données de l'administration sont automatiquement reportées dans le TBE.

- **SNUipp-FSU** : suppression de l'enquête APC et du tableau des 108 h remplacé par un agenda partagé des temps de concertation.

Mesures acceptées par l'IA. Les enquêtes contestées ont été retirées du TBE. L'agenda partagé peut permettre de diffuser à l'ensemble de l'équipe les événements propres à l'école (conseils, sorties, kermesse, etc.) ainsi que les animations pédagogiques proposées par la circonscription.

- **SNUipp-FSU** : fiches actions du projet d'école sur supports libres transmises par « upload »

Mesure acceptée par l'IA. Si le formulaire ne devrait pas être entièrement libre, le projet d'école sera tout de même à produire sur un fichier de traitement de texte. Les usines à cases antérieures avec saisie en ligne sont abandonnées. Nous avons insisté en séance pour que la forme de projet soit la moins contrainte possible. A suivre.

- **SNUipp-FSU** : aménagements d'ergonomie relevés lors de la séance du 14/02/15 (lire [ici](#))

Aménagements globalement réalisés : les archivages sont possibles pour toutes les enquêtes ainsi que les extractions excel ou pdf.

Nous avons pointé en séance quelques manques secondaires comme l'absence de l'option « fréquentation de l'accompagnement éducatif » dans le module enseignant ainsi que la possibilité d'extraction du tableau classe en fichier excel ou pdf. A suivre.

En conclusion, une évolution très positive de l'outil qui demande cependant un accompagnement pour une prise en mains sans injonction hiérarchique que nous avons dénoncée par anticipation.

Autres sources de surcharge

Relation avec les collectivités territoriales :

SNUipp-FSU : Rappel nécessaire du rôle et des prérogatives du directeur aux collectivités territoriales par les autorités de l'EN, pour borner les tâches dans le partenariat. **Refus de l'IA**. Nous reviendrons sur cette problématique en CAPD.

SNUipp-FSU : Diffusion par les collectivités territoriales des listings de fréquentation des dispositifs périscolaires ; les directeurs compensent trop souvent les déficits d'organisation de certaines municipalités. **Accord de l'IA sur le principe, mais pas d'action engagée** pour l'obtenir.

Temps de représentation :

SNUipp-FSU : Les réunions avec l'IEN doivent se dérouler sur le temps scolaire, sinon elles doivent ouvrir droit à récupération sur les 108 h. C'est à l'IEN de produire un relevé de conclusions. La communication d'informations aux adjoint-e-s ne doit pas reposer sur la transmission orale des directeurs. **Réponse différée de l'IA**.

GEVASCO

SNUipp-FSU : Dans le montage des dossiers GEVASCO 1^{ère} demande, l'intervention précoce de l'ERH doit être autorisée voire recommandée pour faciliter le traitement de certains dossiers sensibles. **Accord de l'IA**.

Orientation 6^e

SNUipp-FSU : le flux des informations unilatéralement diffusées par les collèges doit être maîtrisé en amont sur le site de l'IA. Ces informations doivent être disponibles directement aux familles sans que les écoles soient sollicitées et servent d'intermédiaires. **Accord de l'IA**.

En séance, nous avons pointé que le document du conseil général pour trouver le collège secteur en fonction de l'adresse des familles est mal conçu et ne permet pas une recherche efficace. Les services de l'IA ont signalé qu'un document mettant en correspondance adresses et collèges/lycées de secteur est en fait disponible sur le site de l'IA (cliquer [ici](#)). Nous avons pointé que nombre de ressources disponibles sur le site de l'IA sont particulièrement méconnues et devraient l'objet d'une meilleure mise en valeur et informations à relayer dans la future newsletter.

Elections des parents d'élèves :

SNUipp-FSU : Application ECECA : pas de remontée numérique du PV signé, l'exemplaire papier est conservé à l'école et n'est produit auprès des services de l'IA qu'en cas de litige. **Accord de l'IA**.

Grève

SNUipp-FSU : pas de recensement collectif renseigné par les directeurs, les non grévistes doivent se déclarer individuellement. **Réponse différée de l'IA**.

Formation initiale

SNUipp-FSU : Tous les collègues concerné-e-s par la formation initiale doivent être remplacés à temps plein, y compris ceux exerçant déjà en intérim de direction pour ne pas priver les écoles des temps de décharge indispensables à leur bon fonctionnement. **Accord de l'IA.**

SNUipp-FSU : Les stages de formation continue et le module de préparation à l'entretien doivent se dérouler en présentiel sur le temps de travail. **Accord de l'IA**

SNUipp-FSU : Le canevas de la formation initiale doit être discuté en GT avec les organisations syndicales. **Accord de l'IA.** Compte tenu des délais, cette discussion ne pourra avoir lieu cette année, mais les O.S. seront destinataires d'une information du programme de formation avant le début du stage (du 11 au 30 juin 2015 inclus).

SNUipp-FSU : Le recensement des besoins des formés doit permettre une formation adaptée prenant en compte la spécificité de la maternelle, l'implantation d'une CLIS, la situation d'intérim, le classement en REP, etc. Pour ce faire, un questionnaire doit être diffusé en amont de la formation initiale aux collègues concernés. **Accord partiel de l'IA.** La prise en compte des besoins des formés se fera plus particulièrement dans le cadre du tutorat.

SNUipp-FSU : Concernant la formation aux relations avec les collectivités territoriales, une journée est suffisante (la circulaire recommande plusieurs journées). **Accord de l'IA.**

SNUipp-FSU : D'autres formateurs que les seuls IEN doivent intervenir dans la formation. **Accord de l'IA.** Des universitaires et davantage de directeurs sont conviés à intervenir lors du stage de juin 2015.

SNUipp-FSU : Un relevé de conclusions écrit des appréciations de la formation initiale formulées par les stagiaires doit être étudié en GT, à l'issue de la formation. **Accord de l'IA.**

SNUipp-FSU : Les collègues nommé-e-s en intérim doivent bénéficier d'une journée de formation aux outils informatiques de gestion de l'école à la rentrée et d'une semaine en présentiel de manière filée au cours de l'année scolaire. **Réponse différée de l'IA.**

Tutorat

SNUipp-FSU : les tuteurs doivent être choisis au barème après appels à candidature à l'échelle de la circonscription et avis de l'IEN. **Refus de l'IA** qui s'en tient à la circulaire (sélection des tuteurs par les IEN). Le SNUipp-FSU a signifié qu'il exercerait toute la vigilance requise pour s'assurer que le volontariat des personnels soit respecté et que des collègues militants syndicaux ne soient pas écartés sans raison du dispositif.

Tuilage

SNUipp-FSU : Mise en œuvre du droit à tuilage à hauteur de deux journées d'absence autorisée à partir du 1^{er} juin pour les directeurs nouvellement nommés, les directeurs quittant leur poste, les directeurs changeant d'affectation. **Refus de l'IA** au motif que la situation de déficit de personnels du département et les difficultés de remplacement ne permettent plus de maintenir le dispositif selon les termes de la note de 2011. Nous avons vivement protesté contre ce recul inadmissible sur lequel nous reviendrons en CAPD. Après débats, nous avons réussi à obtenir le **maintien du tuilage à hauteur d'une demi-journée pour les directeurs nouvellement nommés.** Un acquis modeste, mais réel.

Divers

SNUipp-FSU : Expertise juridique auprès de la direction d'école à mettre en œuvre dans le cadre de la simplification administrative. **Impossible pour l'IA en l'état.** Le conseiller juridique auprès du rectorat ne peut assumer seul cette nouvelle charge de travail. La proposition est que la Division des Elèves et de l'Action Educative (DEAE) puisse être sollicitée par mail (vie-scolaire@ac-nice.fr). Ce service est régulièrement sollicité sur les problématiques d'autorité parentale et de sorties scolaires. Nous avons suggéré qu'un **index thématique de sujets renvoie à des personnes ressources**. La **proposition est retenue par l'IA**. Une note d'informations devrait être diffusée sur l'espace « directeurs » du site de l'IA et relayée par la newsletter.

SNUipp-FSU : Réaliser un **audit départemental de l'équipement informatique des directions** d'école pour rappeler aux collectivités territoriales leurs obligations et définir un cahier des charges. **Accord de l'IA**. L'enquête sera directement prise en charge par les MAI (sans enquête diffusée aux directeurs) et devrait être diligentée avant les vacances de Toussaint 2015.

SNUipp-FSU : Actualisation et diffusion de la note de 2011 qui garantit les droits à tuilage, récupération des réunions avec l'IEN, à HSE au titre de l'organisation de l'accompagnement éducatif, à la formation continue. **Refus de l'IA**. Le département n'a plus les moyens de garantir le tuilage comme en 2011.

SNUipp-FSU : production et diffusion d'un document de synthèse bornant l'étendue des responsabilités sur les temps scolaires déconcentrés (APC, ELCO, SRAN, etc.), le guide d'aide en ligne sur Eduscol ne répondant pas de manière satisfaisante et opérationnelle à ces questions. **Accord de l'IA**. Le document sous la forme d'un tableau A4 devrait être réalisé par la DEAE.

